

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE
COMITÉ INTERNATIONAL SPÉCIAL DES PERTURBATIONS RADIOÉLECTRIQUES

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION
INTERNATIONAL SPECIAL COMMITTEE ON RADIO INTERFERENCE

C.I.S.P.R.

Modification n° 2

Octobre 1983
à la

Publication 16
1977

Amendment No. 2

October 1983
to

**Spécification du C.I.S.P.R. pour les appareils et les méthodes de mesure
des perturbations radioélectriques**

**C.I.S.P.R. specification for radio interference measuring apparatus
and measurement methods**

La modification contenue dans la présente publication a été
approuvée suivant la Règle des Six Mois.

Le projet de modification, discuté par le Sous-Comité A du
C.I.S.P.R., fut diffusé pour approbation suivant la Règle des
Six Mois en janvier 1980, comme document C.I.S.P.R./A
(Bureau Central)12.

The amendment contained in this publication has been
approved under the Six Months' Rule.

The draft amendment, discussed by C.I.S.P.R. Sub-
Committee A, was circulated for approval under the Six
Months' Rule in January 1980 as Document C.I.S.P.R./A
(Central Office)13.



© CEI 1983

Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale

3, rue de Varembe
Genève, Suisse

Page 34

Ajouter à la fin du troisième alinéa du paragraphe 11.2:

(Voir aussi le paragraphe 11.5).

Ajouter le nouveau paragraphe suivant:

11.5 Procédure spéciale pour la mesure des sources produisant des perturbations discontinues

Lorsque la source produit des perturbations courtes et irrégulières séparées par des intervalles pouvant atteindre 1 min ou plus, il est pratiquement impossible de placer la pince à la position donnant la lecture maximale en utilisant les signaux perturbateurs produits par cette source.

On peut, cependant, tourner aisément la difficulté en excitant le montage (comprenant la source perturbatrice et son cordon d'alimentation) au moyen d'une source continue de petites dimensions couplée de manière lâche au voisinage de la source perturbatrice à mesurer, comme l'indique le croquis de la figure 45 (voir page 4 de cette modification).

Le perturbateur 1 étant enclenché (interrupteur en position de fermeture) mais non alimenté (prise 4 déconnectée), on fait fonctionner le perturbateur auxiliaire 2 (boucle de couplage alimentée par générateur à impulsion ou petit appareil à moteur alimenté par piles) et l'on cherche, le long du cordon d'alimentation, la position de la pince 3 correspondant à la lecture maximale sur le récepteur. Cette position est à peu près la même que celle que l'on trouverait si le perturbateur 1 était continu. On peut donc maintenant brancher la prise 4 et procéder aux mesures des perturbations produites par l'appareil 1 après avoir, bien entendu, arrêté le perturbateur auxiliaire 2.

On notera que lorsque l'appareil en essai comporte, outre la source discontinue, une source continue, cette dernière peut être utilisée pour déterminer la position de la pince qui permet de mesurer aussi la source discontinue.